



Monsieur mon frere,

Je vous envoie les papiers d'Amsterdam, esquels
 vous verra, si vous plaist comme on parle de
 l'Admiral. On me communique l'extract cy joint
 de la resolution de Mess^{rs} les Etats Generaux. Ceste
 demission prejudicie si fort a l'autorite de S. A.
 & fait telle consequence pour son successeur futur
 que me semble qu'elle ne devoit ~~estre~~ estre accordée
 aux Deputés juxta illud quod quisquis obrepit
 aut subrepit principi tacendo verum aut sc:
 primord o falsum carere debeat impetratis. Il est
 que Vice-Admiral se depend de son Admiral. et par
 tant ~~il~~ ne pouvoit leur demander son corps, ni leur
 le leur donner. Et la disputation ne pouvoit servir que
 pour resparer aucunement le defaut & omission
 qui avoit esté faict de n'avoir adverti S. A. & re-
 monstrer les amertumes qui estoient a craindre sur
 tel pretendu refus de veuzes avec puzes de pouvoir.
 Au reste tout mist indifferant pourveu que S. A. parle

Et que ces papiers n'ont responne point de leur autorite sur ce qui appartient a
 Mess^{rs} Maestres. Pour l'licet de M. de Phazmes que n'uns a acheté pour 500 f. & que
 M. de Bevingham nestime que causerd l'ou vous sabbes bien de vous fira a nous en cela. Car
 es matiere n'a tenu et il aultes discours avec Madam de Loge se est si malheureux a est
 eon, comme il est huzure a froids. Fauter le mal content se vous l'attre p'p'z un fallible
 ment. Je vous de cet afin de vous estre le subject de vous plaindre de nos lettres laisses. En nous

Hug. 37.

37
rendant le lieu je vous rendrai vostre argent. Je ne trouve
point Bonnard de nation d'escosse, et ne sçait a
Utrecht & Amsterdam, qu'on m'ait écrit
Voici des lettres a Novellista. Ruyssbergio ad Principem
et de Mademoiselle Dorp a vous. Rien de d'offant au bon heu
de L'Admiral que lui mesmes. Vale optans Affinis &
me mutuum ama semper amaturum. Haga 19 de 1637.

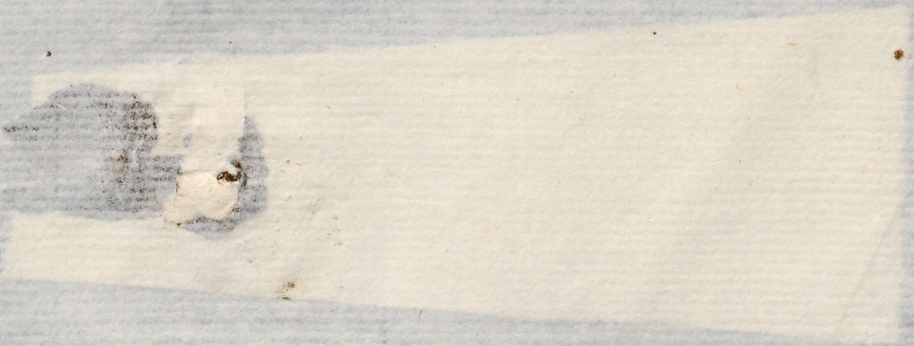
Vale in vobis vestrum

D. de Hulst



an
u
an
m
hou
s
37
m

17



Myn Heer van Vriestland.

